
La simplification des procédures internes à l'État

Quels sont les objectifs du groupe de travail ?

Pour mener à bien les réformes sans précédent qu'implique la RGPP pour chacune des administrations, il est indispensable de libérer les initiatives des gestionnaires publics. Les contraintes diverses qui pèsent sur l'action administrative sont bien souvent le fruit de règles que l'administration s'impose à elle-même et qui n'ont jamais réellement été passées en revue, en vue de les alléger significativement.

Outre une gestion plus efficace, cet allègement des règles de gestion internes à l'administration doit mettre un terme à la culture de la défiance, qui a présidé à leur mise en place. Les règles qui corsetaient les décideurs publics reflétaient surtout la crainte de leur donner des responsabilités.

Une mission a donc été confiée à un groupe de travail composé de gestionnaires publics et privés et présidé par M. Bruno LASSERRE, président du Conseil de la concurrence. Elle a consisté à identifier toutes les réglementations internes aux administrations devenues inutiles, puis à proposer leur réforme ou leur suppression.

Quelles sont les principales propositions du groupe de travail ?

Les principales conclusions de ce rapport sont les suivantes :

1/ Il est possible d'offrir, au sein de l'État, une plus grande souplesse de gestion, en créant de véritables structures autonomes, s'apparentant à des « agences » de services publics, sur le modèle suédois. Une telle innovation répond au constat simple que les structures administratives en charge de la mise en œuvre des politiques publiques n'ont ni les mêmes besoins, ni les mêmes missions que les directions d'administration en charge de leur définition. Les administrations de gestion s'apparentent fortement à des entreprises de production des services, qui doivent faire face à une charge donnée dans les meilleures conditions de qualité et d'efficience.

Il convient donc de leur accorder beaucoup d'autonomie et de souplesse dans leur gestion, en matière budgétaire, comme de GRH. En contrepartie, elles doivent être soumises à un contrôle de leurs performances plus professionnel. Pour autant, ces structures légères, sans personnalité juridique, resteraient dans le giron de l'État. Des expérimentations de ce dispositif devraient être menées, à la fois sur des administrations et sur des structures qui ont actuellement le statut d'établissements publics.



2/ Le fonctionnement interne de l'État doit être allégé sous tous ses aspects. Il convient de :

- réaliser des études d'impact préalables pour tous les textes, afin de juguler l'inflation normative ;
- limiter les consultations préalables à l'édition d'un texte ;
- alléger les règles relatives à l'organisation des ministères, tant dans les consultations préalables que dans l'organisation (structure en sous directions, choix du nombre et de la nature des emplois d'encadrement et des personnes pouvant les pourvoir) ;
- simplifier les procédures de passation des marchés publics, par des suppressions de consultations et d'obligations formelles inutiles ;
- réformer le contrôle de la dépense publique, pour le rendre plus efficace et opérationnel. Une suppression du visa préalable sera expérimentée, avec un remplacement par un comité d'engagement en amont. L'objectif est de rendre ce contrôle moins procédural et plus stratégique, pour qu'il remplisse bien son rôle de veiller à la soutenabilité budgétaire. Ce dispositif se rapproche du contrôle interne comptable, tel qu'il est organisé par les directions financières des grandes entreprises.

Quelles seront les suites données aux travaux du groupe de travail ?

Les modifications nécessaires pour mettre en œuvre ces réformes vont maintenant être préparées, coordonnées et mises en œuvre au cours de l'année 2008, sous l'égide du Secrétariat général du Gouvernement et de la direction générale de la modernisation de l'État. Cette dernière coordonnera en particulier l'expérimentation des nouvelles structures s'apparentant aux agences de services publics. La direction du Budget coordonnera pour sa part l'expérimentation de la réforme du contrôle financier sur l'exercice 2008 au sein du ministère de la culture et de la communication.

